

**SEANCE du : 12 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTAIX
Florence BAZZOLI		

**Secrétaire de séance :** Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Convention de fonctionnement « La Marelle »**

À la suite de réunions organisées avec la structure "COHERENCES des projets et des hommes" les partenaires et utilisateurs de la Marelle (MAIRIE/ECOLES/CSC) ont travaillé sur une charte et convention de fonctionnement.

Cette convention a pour objectif de définir les modalités d'utilisation des espaces mais aussi de travailler ensemble pour une cohérence éducative et pédagogique en direction des enfants et des parents.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la convention de « LA MARELLE »
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention « La Marelle » entre les différents partenaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD

